

**PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL D'ENTRAMMES
DU 20 OCTOBRE 2021**

L'an deux mille vingt-et-un, le mercredi 20 octobre, 20 heures 30, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en salle du Conseil en respectant les gestes barrières, sous la présidence de M. Jérôme ALLAIRE, maire.

Présents : ALLAIRE Jérôme, maire, ACKER Nathalie, BOIVIN Christophe, MAGNYE Sandrine, adjoints, DEVINAT Fabienne, HAUTBOIS Edmond, MAHOT Jean-Luc, BURGEVIN Nicolas, BEN ALAYA Hicham, BRUNEAU Alice, BREARD Nicolas, DENEUX Valérie, ANJARD Sylvain, PERRAULT Caroline

Excusé : REMON Karine, BURON David, LECOMPTE Frédéric, LEPAGE Amanda, EPINARD Céline (pouvoir à Nicolas BURGEVIN)

Secrétaire de séance : BOIVIN Christophe

Date de convocation : 15 octobre 2021

20 h 30 : le quorum est atteint, Monsieur le Maire ouvre la séance.

Choix du secrétaire de séance

Le procès-verbal du conseil municipal du 14 octobre 2021 a été transmis dans la journée du 20 octobre. Aussi, il est difficile de l'adopter lors de cette séance alors qu'il n'a pas été lu.

Il retrace l'ordre du jour du présent conseil et demande si des questions diverses sont à ajouter à celui-ci. Il précise qu'il y a des ajouts à l'ordre du jour. Y a-t-il des personnes contre ?

Voici l'ordre du jour :

1. Détermination du nombre d'adjoints
2. Création du budget annexe lotissement de la Furetière
3. Vote du budget de la Furetière
4. Assujettissement à la TVA du budget annexe La Furetière
5. Lancement de la consultation pour la maîtrise d'œuvre du lotissement La Furetière

Ajout à l'ordre du jour :

-droit préemption zone UA3+

1-Détermination du nombre d'adjoints

Monsieur le Maire indique au Conseil que le Préfet a accepté la démission de Monsieur David Buron en tant qu'adjoint à la date du 20 septembre 2021. Le courrier est arrivé en mairie le 24 septembre 2021. Les renseignements sur la procédure ont été pris auprès de la Préfecture mais le délai de réponse a tardé d'où la réunion en date du 20 octobre 2021.

N°108 bis-10/2021 - Objet : Détermination du nombre d'adjoints

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment son article L 2122-2 ;

Considérant que le conseil municipal peut librement déterminer le nombre d'adjoints appelés à siéger ;

Considérant cependant que ce nombre ne peut pas excéder 30% de l'effectif légal du conseil municipal ;

Considérant que ce pourcentage donne pour la commune un effectif maximum de 5 adjoints.

Après avoir entendu l'exposé de monsieur le maire,

Le conseil municipal décide, après en avoir délibéré à bulletin secret, par 13 voix pour, 2 abstentions, 0 voix contre :

- d'approuver la création de 3 postes d'adjoints au maire.

De fait, à la majorité, 3 postes d'adjoints existeront sur la commune. Un nouveau conseiller délégué, Monsieur Nicolas Burgevin sera en charge des affaires relatives aux « acteurs de la vie locale et de la communication » en binôme avec Madame Céline Epinard.

2- Création du budget annexe lotissement de la Furetière

N°109-10/2021 - Objet : Création d'un budget annexe pour la création d'un lotissement communal nommé La Furetière et assujettissement à la TVA

Vu l'article 1111-1 du code général des collectivités territoriales,

Vu l'article L.2121-29 du code général des collectivités territoriales,

Monsieur le Maire rappelle que le Conseil municipal souhaite lancer un nouveau lotissement communal nommé La Furetière. La création d'un lotissement communal nécessite la création d'un budget annexe suivant la nomenclature M14.

Ce budget sera intitulé : « Budget annexe La Furetière ».

Monsieur le Maire précise qu'il sera assujetti au régime normal de TVA. Un courrier sera transmis au service des impôts des entreprises pour demander un numéro de TVA. La périodicité des déclarations sera trimestrielle.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

-**DECIDE** de créer un budget annexe suivant la nomenclature M14 qui portera le nom de « Budget annexe La Furetière »

-**CHARGE** Monsieur le Maire d'adresser un courrier de demande d'assujettissement au régime normal de TVA auprès des impôts des entreprises.

3-Vote du budget de la Furetière

N°110-10/2021 - Objet : Vote du budget annexe 2021 pour le lotissement La Furetière

Vu l'article 1111-1 du code général des collectivités territoriales,

Vu l'article L.2121-29 du code général des collectivités territoriales,

Suite à la création d'un budget annexe du lotissement La Furetière selon la nomenclature de la M14, monsieur le Maire présente les prévisions budgétaires HT pour 2021,

Section de fonctionnement :

Recettes : 1 563 956 €

Dépenses : 1 563 956 €

Section d'investissement :

Recettes : 1 563 951 €

Dépenses : 1 563 951 €

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

ADOPTÉ le budget annexe du lotissement La Furetière, tel qu'il a été présenté pour 2021,

Section de fonctionnement :

Recettes : 1 563 956 €

Dépenses : 1 563 956 €

Section d'investissement :

Recettes : 1 563 951 €

Dépenses : 1 563 951 €

4-Assujettissement à la TVA du budget annexe La Furetière :
inclus dans la délibération du point 3

5-Lancement de la consultation pour la maîtrise d'œuvre du lotissement La Furetière

N°111-10/2021 - Objet : Lancement de la consultation pour la maîtrise d'œuvre du lotissement La Furetière

Vu l'article L.1111-1 du code général des collectivités territoriales,

Vu l'article L.2121-29 du code général des collectivités territoriales,

Monsieur le Maire informe qu'une consultation va être lancée pour la maîtrise d'œuvre du lotissement La Furetière. Le dossier sera à retirer sur la plate-forme marché public de Laval Agglomération.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

-AUTORISE Monsieur le Maire à lancer le marché évoqué ci-dessus

Ajout à l'ordre du jour :

N°112-10/2021 - Objet : Droit préemption zone UA3+

Vu l'article L.1111-1 du code général des collectivités territoriales,

Vu l'article L.2121-29 du code général des collectivités territoriales, Vu l'article L.1111-1 du code général des collectivités territoriales,

Vu l'article L.2121-29 du code général des collectivités territoriales,

Vu le code de l'urbanisme, entre autres les articles L.211-1 et suivants, et l'article R.213-8,

Vu la délibération n°83 du 9 septembre 2020 portant sur les pouvoirs propres du maire,

Monsieur le Maire indique qu'une déclaration d'intention d'aliéner dans la zone AU-3+ a été déposée en mairie le 14 octobre 2021. Il est demandé à la commune si elle souhaite aliéner :

Les parcelles Ac 122 et AC 198 situées 50 rue de l'Anjou et rue de l'école

La commission Patrimoine propose au Conseil de ne pas donner suite à son droit de préemption.

Le Conseil municipal, après avoir délibéré et voté à la majorité, 1 abstention et 1 pour

-DECIDE de ne pas exercer son droit de préemption sur les parcelles ci-dessus mentionnées,

-CHARGE Monsieur le Maire de faire suivre la décision du Conseil municipal

Evènements :

22 octobre	18h30	Election du maire CMJ
23 octobre 2021	14h00	Inauguration vestiaire football

Prochaines réunions :

12 octobre 2021	20h30	Centre-bourg
12 octobre 2021	20h00	CCAS
19 octobre 2021	20h30	Commission Développement durable
26 octobre 2021	20h30	Commission urbanisme
27 octobre 2021	20h30	Commission finances et RH
3 novembre 2021	20h30	Commission enfance jeunesse
16 novembre 2021	20h30	Commission Développement durable
2 décembre 2021	20h30	Commission Patrimoine

Le prochain Conseil aura lieu le mercredi 10 novembre 2021 avec présentation du CMJ à 20h00

Conseil le 16/12 au lieu du 9/12

RECAPITULATIF DES DELIBERATIONS ADOPTEES

Délibération n°108-10/2021/084 - Détermination du nombre d'adjoints

Délibération n°109-10/2021/084 - Création d'un budget annexe pour la création d'un lotissement communal nommé La Furetière et assujettissement à la TVA

Délibération n°110-10/2021/084 - Vote du budget annexe 2021 pour le lotissement La Furetière

Délibération n°111-10/2021/085 - Lancement de la consultation pour la maîtrise d'œuvre du lotissement La Furetière

Délibération n°112-10/2021/085 - Droit préemption zone UA3+

Séance du 20 octobre 2021
Délibérations prises de
n°108 bis à 112 /2021

NOM	PRENOM	SIGNATURE	NOM	PRENOM	SIGNATURE
ALLAIRE	Jérôme		BURGEVIN	Nicolas	
ACKER	Nathalie		EPINARD	Céline	Excusée-pouvoir
BREARD	Nicolas		BEN ALAYA	Hicham	
DEVINAT	Fabienne		PERRAULT	Caroline	
BOIVIN	Christophe		HAUTBOIS	Edmond	
MAGNYE	Sandrine		LEPAGE	Amanda	Excusée
BURON	David	Excusé	LECOMPTE	Frédéric	Excusé
BRUNEAU	Alice		REMON	Karine	Excusée
ANJARD	Sylvain		MAHOT	Jean-Luc	
DENEUX	Valérie				